

Division des élèves  
Affaire suivie par :  
Laurence Maisier  
Tél : 03.84.78.63.15  
Mél : ce.de.dsden70@ac-besancon.fr

5 place Beauchamp – BP 419  
70013 Vesoul cedex

Vesoul, le 5 janvier 2023

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Haute-Saône,

à

**Mesdames et Messieurs les directeurs d'école**  
s/c

de mesdames les inspectrices de l'éducation  
nationales des circonscriptions de Gray, Lure,  
Luxeuil, Vesoul 1 et Vesoul 2,  
de monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale  
adjoint chargé du 1<sup>er</sup> degré,  
Inspecteur de l'éducation nationale de la  
circonscription de vesoul 3

**Pour diffusion aux écoles**

**Objet :** Affectation des enfants ukrainiens dans les écoles.

La note de service départementale du 9 mars 2022 relative aux mesures consécutives à la situation en Ukraine, décidées afin d'accueillir dans les meilleures conditions les personnes déplacées d'Ukraine qui arriveraient sur le territoire national, garantit l'accès à l'instruction de tous les enfants ukrainiens âgés de 3 à 16 ans et l'obligation de formation pour les jeunes de 16 à 18 ans présents sur le territoire français conformément aux articles L.111-1 et L.114-1 du code de l'éducation.

Afin d'assurer la continuité pédagogique, il a été demandé aux écoles, d'informer les services de la DSDEN (division des élèves [ce.de.dsden70@ac-besancon.fr](mailto:ce.de.dsden70@ac-besancon.fr)) des demandes de scolarisation en utilisant un formulaire joint pour rappel.

Constatant à ce jour des inscriptions effectuées directement par les écoles, des départs d'enfants vers une autre école ou des retours en Ukraine sans information à la DSDEN, je vous invite à utiliser systématiquement le formulaire de demande de scolarisation ci-joint, dès la présentation de l'enfant et de l'envoyer à la division des élèves ainsi que de lui faire part de tout changement de situation.

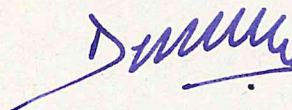
Ces informations permettront à mes services, d'assurer un suivi précis des élèves réfugiés ukrainiens dans le département en lien avec les services préfectoraux.

Mes services restent à votre écoute.

Je sais compter sur votre engagement,

*En vous remerciant*

L'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Haute-Saône,



Philippe DESTABLE